



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 septembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 26 septembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 22 septembre 2006, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



**Annexe**

**Lettre datée du 22 septembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord**

En application des résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité portant sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2006. Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre au Conseil de sécurité le texte de ce rapport.

*(Signé)* Jaap de Hoop Scheffer

## Pièce jointe

### **Rapport trimestriel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité**

#### **Introduction**

1. Par sa résolution 1510 (2003), le Conseil de sécurité a prié le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de lui transmettre des rapports sur l'exécution de son mandat. Le présent rapport est le dixième de la série et porte sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2006.

2. Au 31 juillet 2006, avant le changement de commandement de la région sud, l'effectif de la Force était de 10 177 soldats de 26 pays membres de l'OTAN et de 535 soldats de pays non membres. Avec la passation de commandement dans le sud du pays, la Force devrait compter environ 20 000 hommes d'ici à août 2006.

#### **Situation générale en matière de sécurité**

3. La Force a poursuivi sa mission d'assistance dans les régions nord et ouest et dans la région de la capitale en y menant les activités prévues par son mandat. Le nombre de patrouilles de sécurité effectuées conjointement avec l'Armée nationale afghane et, dans une moindre mesure, la Police nationale afghane, a augmenté, tandis que la Force est restée fermement attachée au principe suivant lequel les forces nationales de sécurité afghanes doivent toujours être en première ligne.

4. Les rebelles ont sensiblement augmenté leurs activités au cours de la période considérée, les forces d'opposition s'avérant capables de lancer de nombreuses attaques tactiquement coordonnées dans le sud et l'est. La tendance, qui s'est manifestée au cours des derniers mois, consistant à recourir davantage aux dispositifs explosifs improvisés et aux attentats-suicides, devrait se poursuivre et probablement se renforcer et s'étendre géographiquement.

5. La FIAS, les forces de la coalition et les forces nationales de sécurité afghanes sont visées mais une augmentation des attaques contre des objectifs non protégés a également été notée, visant les efforts du Gouvernement afghan et de la communauté internationale pour atteindre les zones rurales et éloignées; c'est ainsi que des écoles, des responsables gouvernementaux et des membres d'organisations non gouvernementales sont pris pour cibles. Cette tactique a sans doute pour but de discréditer les efforts déployés par la communauté internationale pour stabiliser le pays. Bien que situées à l'extérieur de la zone d'opérations de la Force, les régions sud et est de l'Afghanistan ont enregistré une augmentation des activités des forces militantes d'opposition.

6. L'activité des rebelles a souligné une intention apparente d'établir une présence durable des forces militantes d'opposition par la violence et l'intimidation. Le Gouvernement envisage de remédier aux problèmes de sécurité au niveau local par la création d'une force de police auxiliaire chargée de lutter contre les rebelles à ce niveau.

### Évolution de la situation

7. En avril 2006, le Conseil de l'Atlantique Nord a publié une directive d'exécution du Plan opérationnel révisé OPLAN-10302 et approuvé les règles d'engagement y afférentes, autorisant de ce fait le commandant suprême des Forces alliées en Europe à exécuter le plan à compter du 4 mai 2006.

8. La transformation des coordonnateurs de zone régionale en commandants de région, dans le nord et l'ouest du pays, a permis de renforcer la structure de commandement et de contrôle de la FIAS. Des commandements régionaux nord et ouest ont été établis le 1<sup>er</sup> juin 2006.

9. L'extension de la mission de la Force vers le sud (étape 3) et le transfert de pouvoirs de l'opération Liberté immuable ont eu lieu le 31 juillet 2006.

10. La Brigade multinationale de Kaboul est devenue le commandement de la région le 6 août 2006.

11. Le transfert de pouvoirs au commandement régional est (étape 4) conclura la phase 2 intitulée « Expansion ». L'étape 4 se déroulera sous la direction du commandant suprême des Forces alliées en Europe, lorsque les conditions requises auront été réunies. Cette opération achèvera la mission d'expansion de la Force à l'ensemble du territoire afghan, dans le but de créer les conditions nécessaires pour le passage à la phase 3 « Stabilisation ».

### Réforme du secteur de la sécurité

12. **Démantèlement des groupes armés illégaux.** La capacité du Gouvernement de démanteler ces groupes est limitée et la phase de négociation sera probablement prolongée, la mise en œuvre n'étant envisagée qu'une fois que les conditions auront été fixées. La Force a fourni un appui à la planification et à la coordination aux niveaux national et provincial, assuré le contrôle des opérations au niveau des provinces et fourni un soutien logistique, y compris pour le transport aérien des ministres et des représentants de la communauté internationale, afin de leur permettre d'assister aux cérémonies de lancement des opérations de démantèlement. Le plan du Président Karzaï visant à recruter des combattants tribaux qui seront aux ordres du Gouvernement et seront chargés de protéger les districts éloignés fait craindre qu'une telle mesure compromette le programme de démantèlement des groupes illégaux. Les diverses informations concernant la création de milices tribales dans le sud et l'est, face à la détérioration de la sécurité, ont accru la résistance au démantèlement des groupes armés illégaux dans le nord et l'ouest. Les assurances, parfois déroutantes, du Gouvernement selon lesquelles la force de police auxiliaire sera placée sous autorité légitime tandis qu'il renforcera les autres structures de sécurité n'ont pas apaisé les doutes de la population locale. Le commandant de la FIAS considère que la constitution de la force de police auxiliaire en groupes organisés relevant du Ministère de l'intérieur est acceptable en tant que solution intérimaire et facilitera le démantèlement le moment venu.

13. **Programme Takhim-e-Solh (Réconciliation).** Bien que conçu à l'échelle du pays, ce programme est essentiellement centré sur le sud et l'est. En assumant la responsabilité de ces régions, la FIAS appuiera le programme dans les limites de ses moyens et capacités, en accordant une attention particulière aux activités d'information et à l'appui *in extremis*. Jusqu'à présent, environ 1 600 Taliban et

membres du groupe Hezb-e-Islami Gulbuddin se sont réconciliés grâce au programme.

14. **Débris de guerre non explosés.** L'objectif de cette initiative afghane est de sauvegarder les munitions autorisées dans des sites des Nations Unies en vue de leur utilisation ultérieure par les forces nationales de sécurité afghanes et d'éliminer les munitions inutilisables et non autorisées. Le Programme afghan pour un nouveau départ « New Beginnings » dirige la mise en œuvre de cette initiative et la gère au nom du Ministère de la défense. La participation de la FIAS à cette initiative a toujours été limitée à un rôle d'appui. Toutefois, compte tenu de l'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés, elle assume maintenant un rôle plus délibéré et plus actif, afin d'empêcher les rebelles de se procurer des matériaux de base et du matériel. La Force a alloué des ressources et fourni un soutien au Ministère de la défense et au Programme « New Beginnings » afin de faciliter le stockage centralisé et contrôlé de munitions légales et chargé les postes de commandement régionaux de mener des opérations systématiques consistant à localiser les caches d'armes.

15. **Lutte contre les stupéfiants.** En mai, le mécanisme d'exécution de la Stratégie nationale de contrôle des drogues a été mis en place avec la création de comités d'application présidés par le Ministère afghan chargé de la lutte contre les stupéfiants. Les comités publieront des plans de mise en œuvre en septembre 2006. Les activités visant à démanteler les réseaux de trafic de drogues ont entraîné de nouvelles condamnations de trafiquants et 10 tonnes d'opiacés ont été saisies en mai et juin, bien que le trafic n'ait pas encore été affecté de manière durable : les programmes visant à renforcer et à diversifier les moyens de subsistance légaux ont été poursuivis. On mentionnera à ce sujet un accès accru au microcrédit et à l'emploi, bien que l'exécution ait été fortement entravée dans les zones où règne l'insécurité. Le Ministère chargé de la lutte contre les stupéfiants a publié la première Stratégie de communication sur le contrôle des drogues et lancé une campagne d'information précédant la saison des semis à la fin de juillet. Cette campagne a pour but d'influencer des décisions des cultivateurs concernant les semences pour la prochaine saison. Elle fait suite à la campagne d'éradication de 2006 qui, d'après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a permis de détruire environ 15 000 hectares de cultures de pavot à opium. Cette campagne a été entravée par la corruption et les opérations d'éradication n'ont pas été effectuées dans toutes les zones ciblées.

16. **Armée nationale afghane.** L'Armée nationale afghane continue de se développer et son effectif d'augmenter. Toutefois, malgré des aspirations claires et activement poursuivies, les progrès sont toujours entravés par une pénurie de matériel approprié et par la dépendance à l'égard d'un appui extérieur. Le renforcement de l'armée doit être considéré comme un projet à long terme. La nécessité d'établir un équilibre entre l'impact opérationnel et le renforcement des capacités constitue un défi permanent. Il est essentiel de faire en sorte que les tâches entreprises par l'armée ne dépassent pas ses capacités.

17. **Police nationale afghane.** La réforme de la Police nationale avance lentement. Les deux premiers niveaux de la réforme des grades sont maintenant terminés, bien que, du fait du mécontentement de la communauté internationale en ce qui concerne certaines candidatures du second niveau, il ait fallu constituer une période probatoire. Les autres réformes concernant les grades et les traitements doivent être

achevées en octobre 2006. Aider la police à devenir une force de sécurité efficace est un projet à long terme et le succès de cette mission dépend de l'appui international aux activités que les commandements régionaux de la FIAS s'efforcent de mettre en œuvre. Les propositions visant à améliorer la structure des conseillers pour les questions de police des équipes de reconstruction de province doivent être d'urgence dotées des ressources nécessaires.

18. **Équipes de tutorat et de liaison.** Commenant par l'expansion de l'OTAN vers le sud, la FIAS renforcera son rôle dans la formation de l'Armée nationale afghane par la mise en place d'équipes de tutorat et de liaison dans toute sa zone d'opérations. Ces équipes joueront un rôle critique dans la mise en place d'une capacité pleinement opérationnelle de l'Armée nationale.

19. **Réforme judiciaire.** Bien que certains progrès aient été accomplis dans la réforme de l'administration de la justice, les tribunaux et les services des poursuites demeurent stigmatisés par la méfiance des populations locales, la corruption et le manque de ressources. Les mécanismes traditionnels de règlement des différends prédominent toujours, notamment dans les zones rurales. Le commandant de la FIAS participe aux travaux des groupes de travail sur la justice et les droits de l'homme. Les commandements régionaux et les équipes de reconstruction de province mettent progressivement en place des conseillers juridiques et des spécialistes en matière de renforcement des institutions et des capacités.

20. **Synergie entre la FIAS et l'opération Liberté immuable.** L'expansion de la Force a renforcé l'étroite coopération établie avec l'opération Liberté immuable. Au cours des mois qui ont précédé l'étape 3 (Transfert de pouvoirs), la coordination entre le quartier général de la Force et le commandement régional sud a été particulièrement étroite. En outre, la nécessité de coordonner les opérations entre le commandement régional ouest, dans les provinces de Farah et Ghor, et l'opération Mountain Thrust au commandement régional sud a permis d'établir les procédures, de renforcer le soutien mutuel et d'instaurer une liaison active.

21. **Centres de coordination provinciaux.** Le rôle actualisé de ces centres consiste à regrouper les forces nationales de sécurité afghanes et les fonctions de sécurité des administrations locales en un centre d'opérations unique dans chaque province. Cela permet de renforcer la coopération et, aux gouverneurs de province, de mieux contrôler la situation et d'en avoir une meilleure appréciation. Quatorze centres de coordination existent déjà, principalement dans des commandements régionaux sud et est. Le commandement des forces conjointes/Afghanistan a dirigé la revitalisation des plans visant à établir des centres de coordination dans chaque province. La FIAS participe pleinement à la planification et considère que les gouverneurs jouent un rôle crucial en aidant à atteindre les objectifs fixés pour la mission.

22. **Expansion.** Au cours de la période considérée, la FIAS a concentré ses efforts sur la transition vers l'expansion dans le sud.

### **Pays voisins**

23. **Commission tripartite.** Le quartier général de la FIAS participe, en tant que membre à part entière, aux réunions de la Commission tripartite depuis le 6 juin 2006. L'objectif de la Commission est d'établir une relation de sécurité durable et mutuellement avantageuse entre l'Afghanistan et le Pakistan, contribuant à la

stabilité régionale. Composée de représentants des états-majors afghan et pakistanais, la Commission se réunit tous les deux mois avec le commandement des forces conjointes/Afghanistan. C'est un aspect fondamental de la mission de la FIAS car la Commission encourage directement le renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales. Des progrès constants mais lents ont été accomplis concernant la coopération dans divers domaines, y compris les initiatives visant à améliorer les communications entre les forces déployées le long de la frontière. La FIAS jouera un rôle croissant dans les activités de la Commission avant de prendre la relève du commandement des forces combinées/Afghanistan à la fin de 2006.

24. **Mesures de sécurité aux frontières.** La FIAS encourage une meilleure compréhension mutuelle de la stratégie d'engagement de l'OTAN avec les voisins de l'Afghanistan. Son appui à la politique intégrée de sécurité des frontières, poursuivie par l'Afghanistan, au niveau opérationnel, consiste à établir des contacts avec les diplomates dans le pays, afin de faciliter la liaison entre militaires avec les pays voisins. La Force participe également aux réunions frontalières appuyant la Commission tripartite. Au niveau tactique, les commandements régionaux ont été chargés d'établir des contacts entre militaires avec les unités de surveillance des frontières des pays voisins.

### **Résumé**

25. La FIAS a continué de progresser dans l'accomplissement de sa mission et maintient une bonne coordination avec l'opération Liberté immuable. Toutefois, il existe des problèmes graves qui devront être surmontés au cours des prochains mois en ce qui concerne l'expansion et l'élimination des menaces contre la sécurité. Il faudra notamment prendre en compte le mécontentement de la population résultant de la lenteur de la reconstruction, de la gouvernance, de l'absence d'une option viable pour remplacer la culture du pavot et de la criminalité.